Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TÉLÉSÉCURITÉ

Session 2005 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion à distance des interventions (1 question) **Page 3**

2. Rédaction de la main courante (1 question) **Page 4**

3. Interrogation orale devant un jury (1 question) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2005/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2005 - 2-Sujet.pdf

1. Gestion à distance des interventions

Vous êtes opérateur pour EUROSECURITÉ, sous l'autorité d'un chef de station, et traitez les informations reçues par une station centrale agréée APSAD. Vous devez gérer à distance les interventions de trois rondiers à partir des événements transmis et des consignes applicables.

Gestion des interventions

Question 1. Gérez à distance les interventions de trois rondiers-intervenants munis de téléphones mobiles, à partir des informations recueillies sur l'installation informatisée de télésécurité.

1. Qualifier le signal reçu et consulter la fiche-site et les consignes du contrat. Pour une alarme ou une anomalie visée par les consignes, appeler le site avant l'intervention, vérifier le mot code et enregistrer la communication horodatée.
2. Parmi les trois rondiers, choisir celui qui est disponible, compétent et le mieux placé pour arriver en moins de 30 minutes. Lui transmettre les consignes contractuelles et maintenir la liaison pendant l'approche.
3. Faire suivre les quatre phases : approche, observation, reconnaissance et mesures adaptées, puis clôture après remise en sécurité. Le rondier rend compte de son arrivée et de sa progression, vérifie le périmètre et les issues et laisse une trace discrète.
4. En cas d'effraction ou de situation anormale, appliquer les mesures conservatoires prévues et informer les forces de l'ordre. Inscrire à la main courante le site, l'événement, l'intervenant, les mesures et les heures de réception, contact, arrivée, appel éventuel aux services publics et fin.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l'alerte, mandater le rondier compétent le plus proche et suivre l'intervention jusqu'à la remise en sécurité. Horodater toutes les étapes à la main courante.

2. Rédaction de la main courante

Les opérations conduites doivent être consignées dans la main courante de la station centrale. Le formulaire permet de noter les événements, les mesures prises, les intervenants et les horaires des étapes de l'intervention.

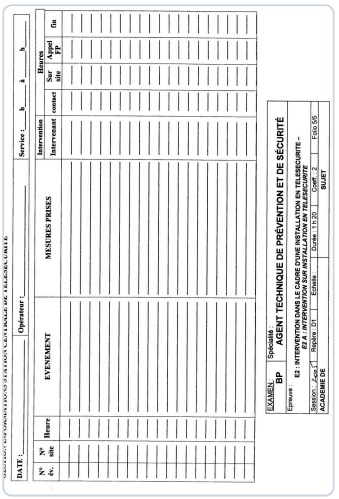
Compte rendu écrit

Question 2. Rédigez la main courante relative aux opérations conduites en renseignant les informations utiles, notamment les numéros d'événement et de site, les horaires, l'événement, les mesures prises et l'identité de l'intervenant.

Renseignez la main courante dans l'ordre chronologique, avec les données réellement recueillies pendant l'intervention. Inscrivez la date, l'opérateur, le service, les numéros d'événement et de site, l'heure de réception, la nature de l'alarme ou de l'anomalie, l'intervenant et les mesures prises.

1. Avant l'envoi du rondier, effectuez le contre-appel avec le mot code et consignez l'échange horodaté.
2. Notez les heures de contact, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.
3. Résumez les comptes rendus et les actions : reconnaissance, remise en sécurité et, si nécessaire, mesures conservatoires et alerte des forces de l'ordre.

Main courante à renseigner



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consigner chronologiquement chaque événement, ses horaires, le site, l'intervenant, les vérifications et les mesures prises.

3. Interrogation orale devant un jury

L'épreuve se termine par une interrogation orale devant un jury dans le contexte d'une station de télésécurité et de la levée de doute. Les consignes décrivent le traitement des alarmes et anomalies ainsi que les phases et missions du rondier-intervenant.

Interrogation orale

Question 3. Répondez à l'interrogation orale du jury.

Je qualifie le signal reçu (alarme, anomalie technique ou mise en/hors service hors créneau), puis je contre-appelle le numéro de la fiche-site. Je vérifie le mot de code, fais enregistrer et horodater la communication, et distingue une erreur de manipulation d'un événement confirmé. Si une intervention est nécessaire, je choisis parmi les rondiers disponibles celui qui est compétent et le mieux positionné, pour respecter le délai inférieur à 30 minutes.

1. L'intervenant approche le site en liaison avec la station, puis rend compte de son arrivée.
2. Il observe les abords, effectue une reconnaissance périmétrique et contrôle toutes les issues.
3. Il applique les consignes contractuelles, prend les mesures adaptées et remet le site en sécurité. En cas d'effraction ou de situation anormale, il informe les forces de l'ordre et applique les mesures conservatoires prévues.

Je consigne à la main courante le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement, les mesures prises et les heures de réception, de contact, d'arrivée, d'appel éventuel aux services publics et de fin. L'intervenant laisse une trace discrète de son passage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier et tracer l'alerte, affecter le rondier compétent, suivre les quatre phases de levée de doute et consigner l'intervention complète.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E2.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2005, repère D1, dure 1 h 20 et a un coefficient 2. Elle porte sur l'intervention sur une installation en télésécurité. Le candidat gère des rondiers, rédige une main courante et répond oralement au jury, en mobilisant réactivité, choix des ressources, respect des procédures et qualité du compte rendu.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant l'intervention, effectuer un contre-appel au site et utiliser le mot code confidentiel prévu sur la fiche-site.
- La levée de doute comporte quatre phases : approche, observation, reconnaissance avec mesures adaptées, puis fin d'intervention après sécurisation.
- La main courante consigne les horaires clés, les numéros d'événement et de site, l'événement, les mesures prises et l'identité de l'intervenant.
- Le rondier rend compte de son arrivée et de sa progression, vérifie le périmètre et les issues, et applique les consignes prévues au contrat.

Points de vigilance & attentes du jury

- Décoder rapidement l'information reçue et choisir une ressource en fonction de ses compétences et de sa position.
- Avant d'envoyer un intervenant, suivre la procédure de contre-appel et employer le mot code confidentiel.
- Noter précisément les horaires de réception, de contact, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin.
- En cas d'effraction ou de situation anormale, prévoir les mesures conservatoires et informer les forces de l'ordre.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment traiter une alarme ou une anomalie avant d'envoyer un rondier ?

Effectuez d'abord un contre-appel au numéro du site indiqué sur la fiche-site, en utilisant le mot code confidentiel. Vérifiez si l'information peut résulter d'une erreur de manipulation, puis organisez l'intervention selon les consignes applicables.

Q : Quelles sont les phases de la levée de doute par le rondier ?

La levée de doute comporte quatre phases : approche du site en liaison avec la station, observation, reconnaissance et prise des mesures adaptées, puis fin d'intervention après remise du site en situation de sécurité.

Q : Comment le temps de l'épreuve est-il réparti ?

Le déroulement prévoit 30 minutes pour gérer à distance les interventions, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes pour l'interrogation orale devant le jury. Ces durées totalisent les 1 h 20 annoncées.

Q : Quels critères d'évaluation sont explicitement indiqués ?

Le sujet évalue la rapidité de décodage des informations, l'affectation des ressources selon leurs compétences, la clarté et la légalité des consignes, ainsi que la capacité à rendre compte oralement et par écrit.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2005/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2005 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.